

9 juillet 2019

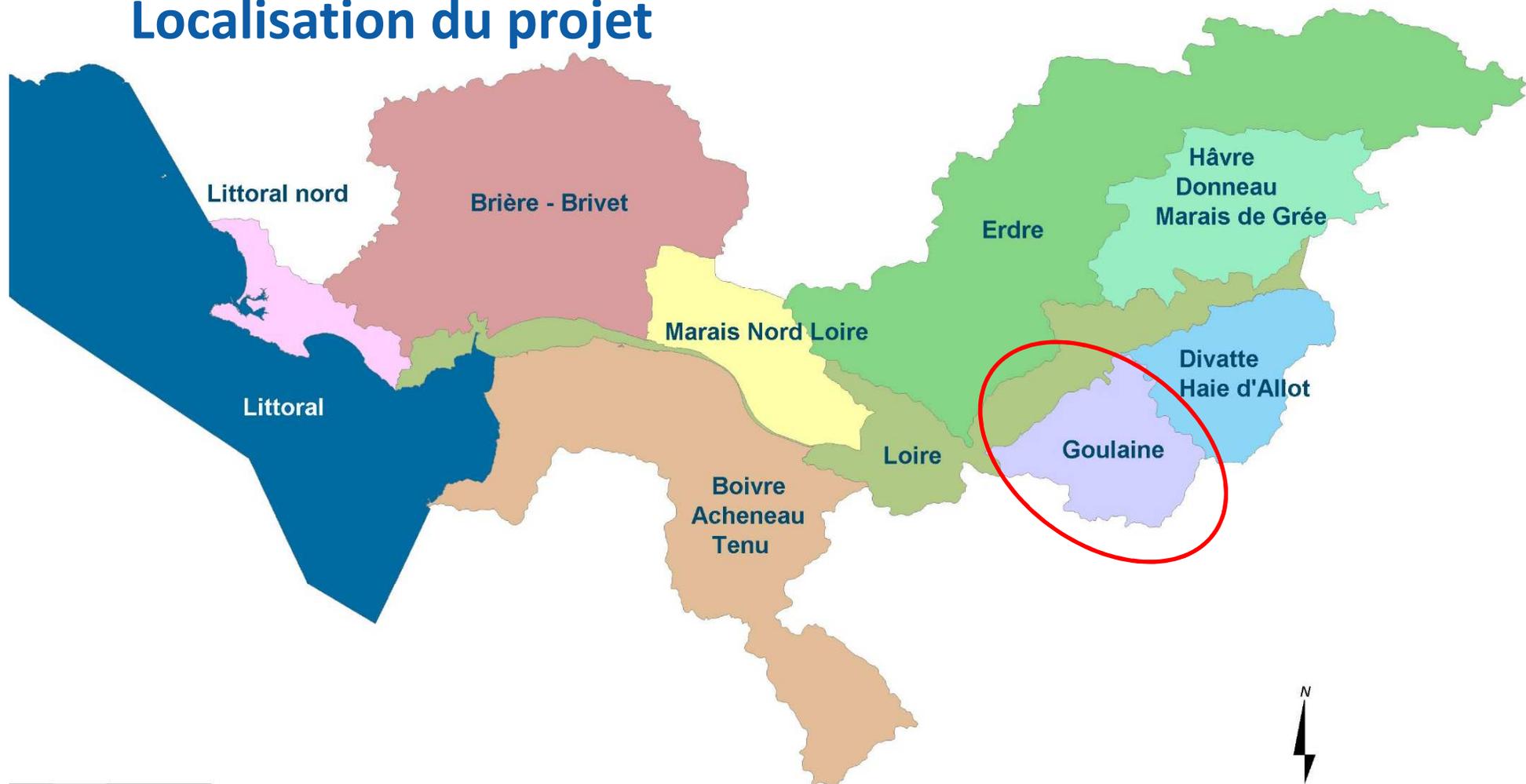
Réunion du Bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire



- Validation des comptes rendus des bureaux de la CLE du 28 mai et du 11 juin
- Retour sur la mise à jour de la cartographie cours d'eau police de l'eau avant publication des ajustements en août 2019, Sylvain GRIVEAU, DDTM44
- Avenant au CRBV Erdre
- Dossier d'autorisation environnementale relatif au projet de création de serres multichapelles au lieu-dit "Les Noces" au Loroux-Bottereau
- Questions diverses

**Dossier d'autorisation
environnementale relatif au projet
de construction de serres au lieu-dit
« Les Noces » sur la commune du
Loroux Bottereau
(SCEA PLACIER PRODUCTIONS)**

Localisation du projet



0 5 10 20 km

sources : GIP Loire Estuaire, BD Carthage - IGN
réalisation : GIP Loire Estuaire - 2007

Le projet

Existant

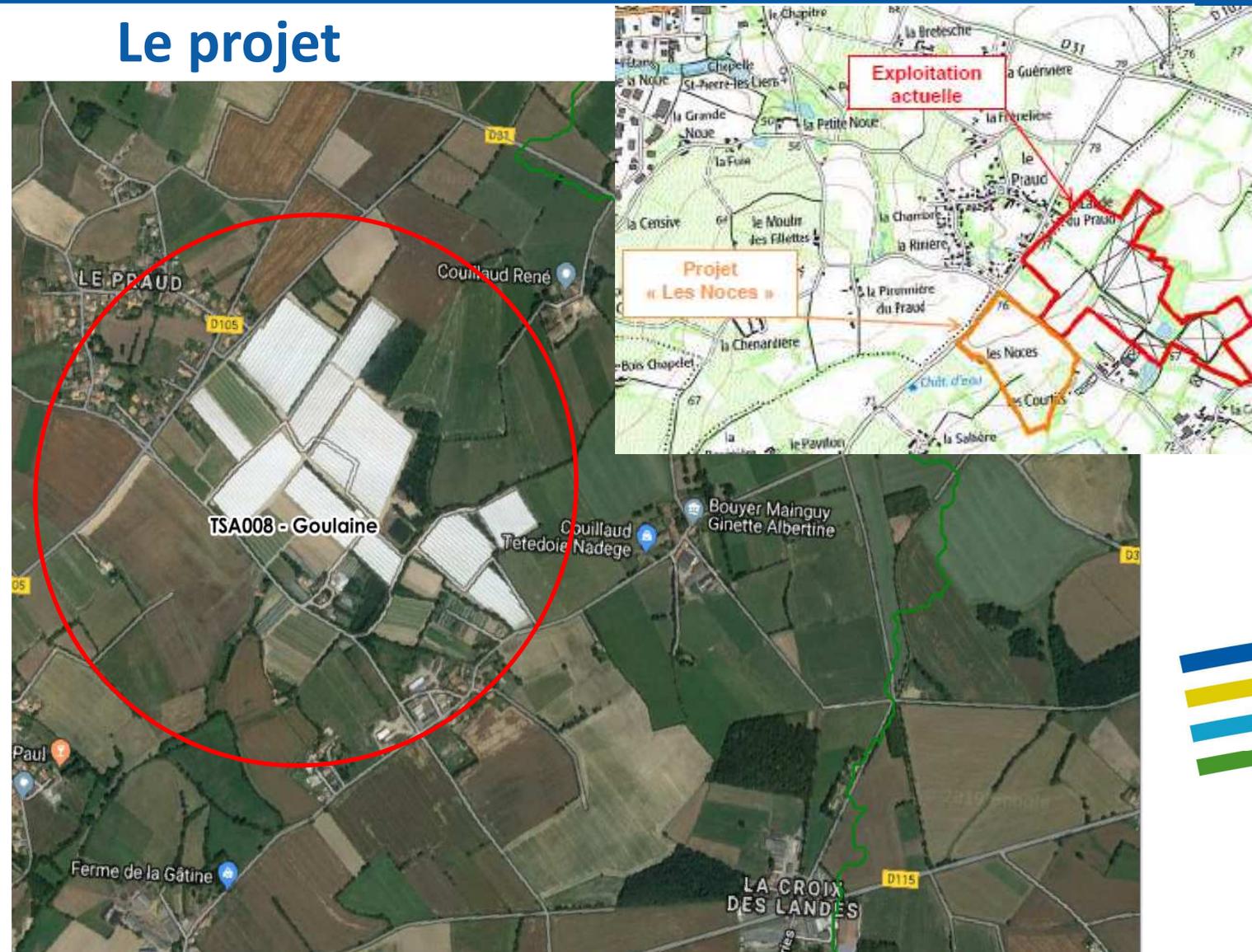
- **23 ha** d'exploitations maraichères plein champ et sous serres
- **Irrigation par pompage dans plan d'eau non imperméabilisé**, connecté à nappe, en dérivation cours d'eau, alimenté par bassins, et poste de pompage supplémentaire
- **4 bassins de gestion des EP non imperméabilisés, avec surverse – 3 déclarés – 2 identifiés en zone humide dans l'inventaire du SAGE**
- Pas de prélèvement AEP

Projet sur existant – **Autorisation**

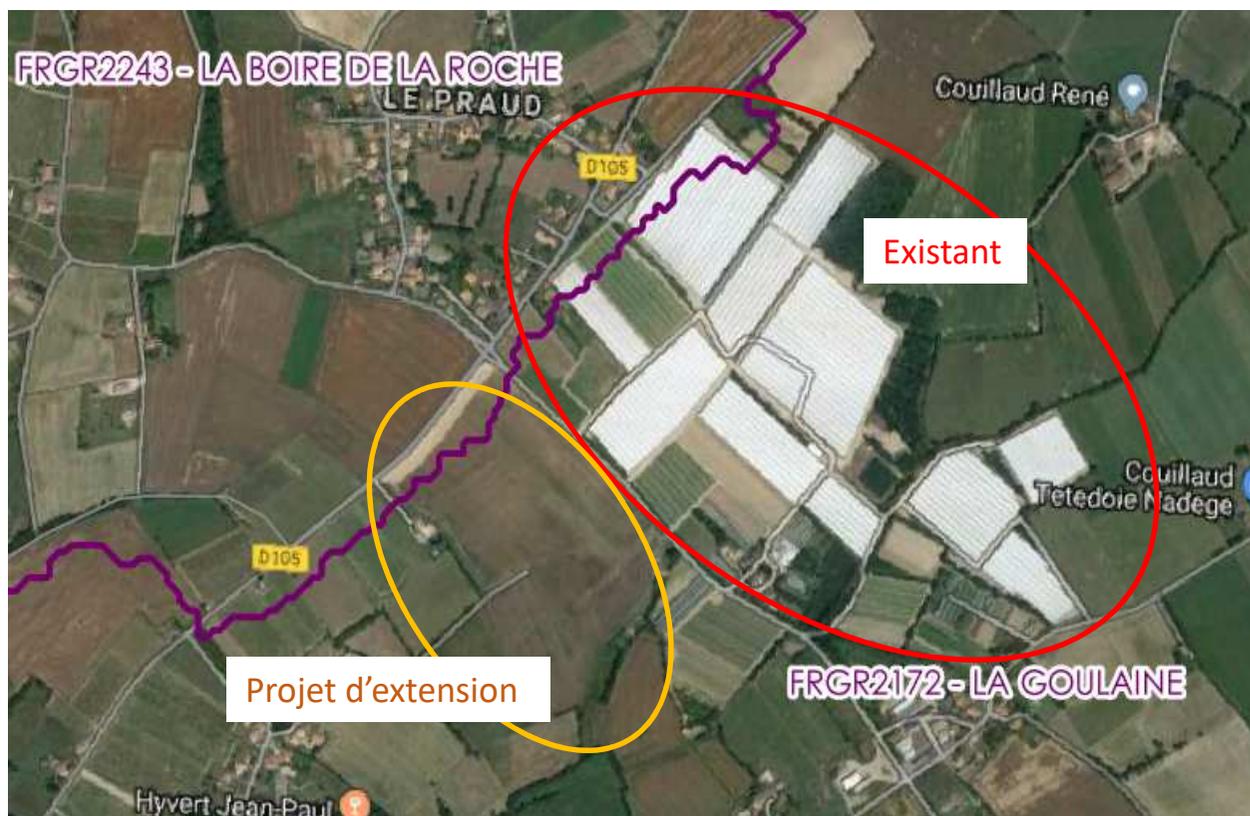
- **Travaux sur aménagements de régulation des débits de fuite**
- **Création de 3 bassins de gestion des eaux pluviales avec surverse, déclaration et agrandissement d'un ouvrage existant**

Projet d'extension – **Déclaration**

- Îlot actuellement en blé
- **12,8 ha** sous serres
- **Création de 2 bassins de gestion des eaux pluviales avec surverse**



Masses d'eau impactées par le projet



Masses d'eau de surface

Masse d'eau	Etat écologique	Etat chimique	Objectif à atteindre	Echéance
FRGR2243 La Boire de la Roche et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Goulaine	Mauvais	Mauvais	Bon état écologique	2021
FRGR2172 La Goulaine et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire de la Loire	Médiocre	Mauvais	Bon état écologique	2027

Masse d'eau souterraine

Masse d'eau	Etat chimique	Etat quantitatif
FRGG022 : Estuaire Loire	Bon	Bon

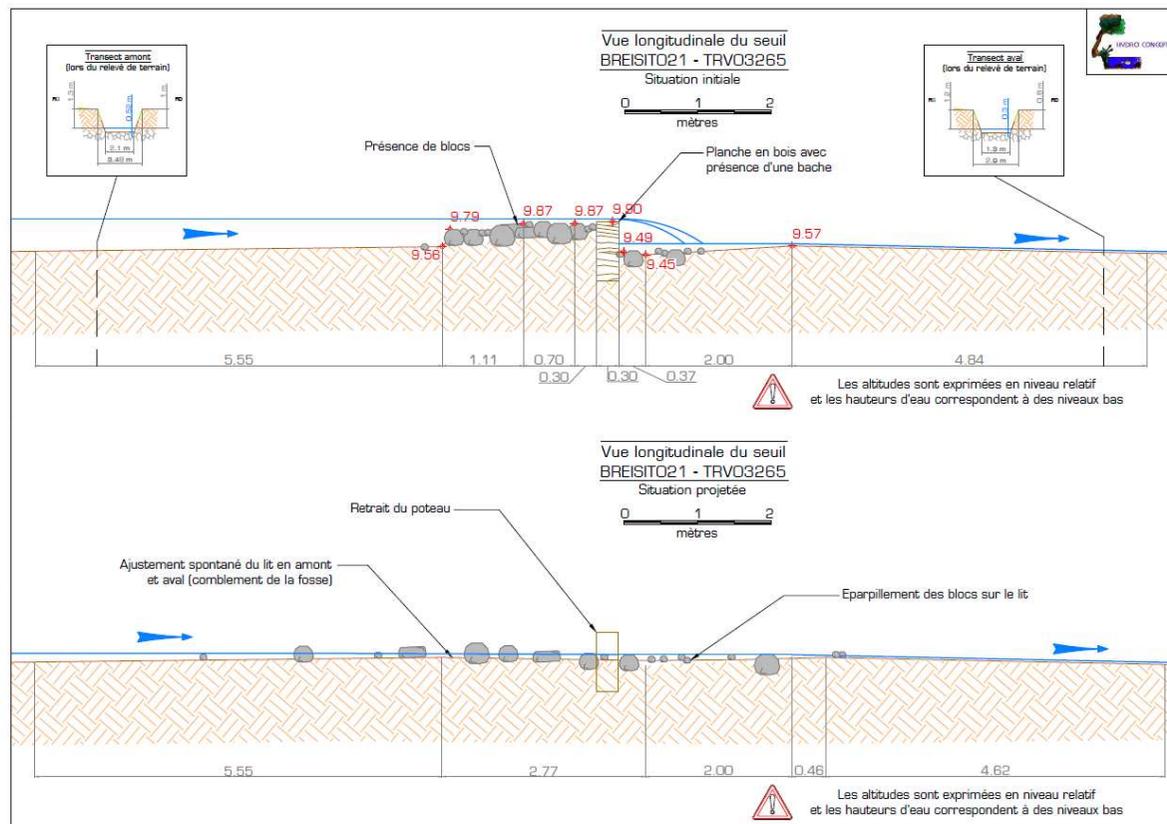
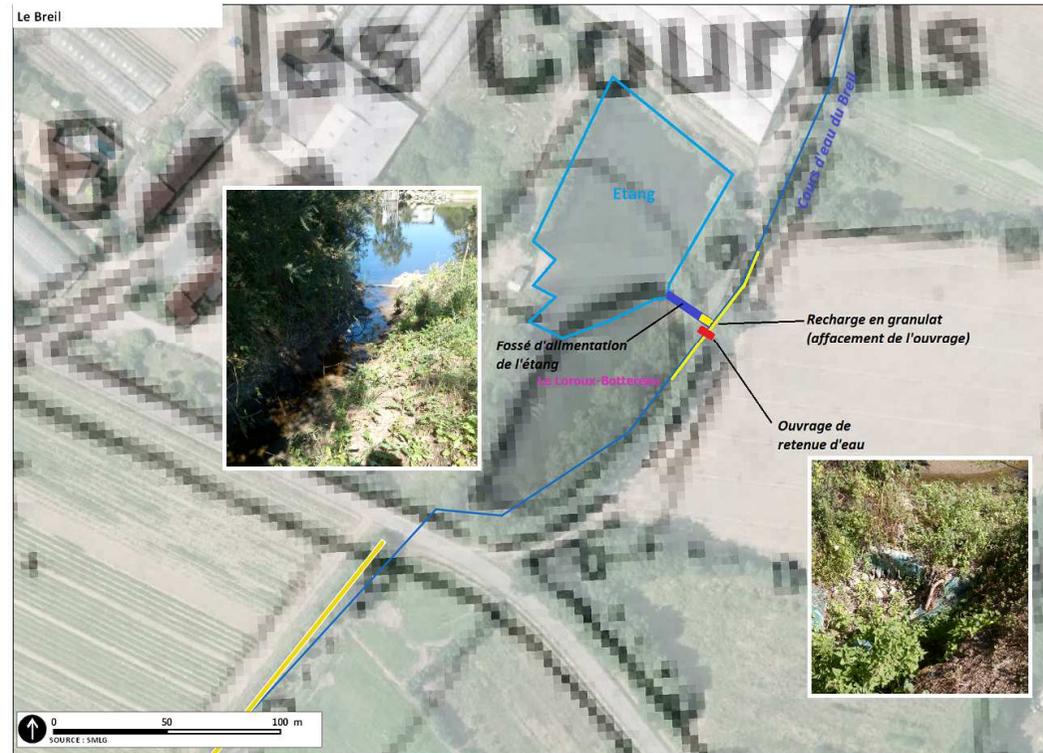
Travaux projetés par le Syndicat Mixte Loire Goulaine

Pour information

LOIRE & GOULAINNE
Syndicat Mixte

CONTRAT TERRITORIAL "MILIEUX AQUATIQUES"
Proposition de travaux 2019

Recharge en granulat (suppression de chute)



Permis de construire – Enquête publique

Pour information

- Enquête publique relative au projet d'extension au lieu-dit « Les Noces »
23 Janvier 2019 – 26 Février 2019



- Etude d'impact



- Avis du commissaire enquêteur :

Favorable avec une réserve : « L'avis favorable est subordonné à la réalisation d'installations techniques de traitement des polluants avant rejet dans le milieu hydraulique superficiel. »

Levée de la réserve : accord du Préfet de Loire Atlantique ou de son représentant sur un projet de solution technique de traitement des effluents et des polluants. »



Le projet et le SAGE

- Article 1 : Protection des zones humides

Gestion pour préserver fonctionnalités des zones humides concernées par travaux

- Article 5-QM20-QM21 : Règles relatives à la création et à la gestion de nouveaux plans d'eau (y compris bassin de régulation des eaux pluviales)

Ouvrage ne peut être positionné en travers des cours d'eau, déconnecté du réseau hydrographique, non construit sur une zone humide, ne pas intercepter une surface de bassin pouvant handicaper le renouvellement des ressources

Modalités de gestion envisagées pour limiter le risque d'eutrophisation

- Article 10 : Règles relatives à la limitation des ruissellements et à l'érosion des sols

Bassins prioritaires : si destruction de haies ayant une fonction dans la limitation des ruissellements et de l'érosion des sols → compensation

- Article 11 : Règles concernant les incidences de projets d'aménagements sur le risque d'inondation et l'atteinte du bon état écologique ?

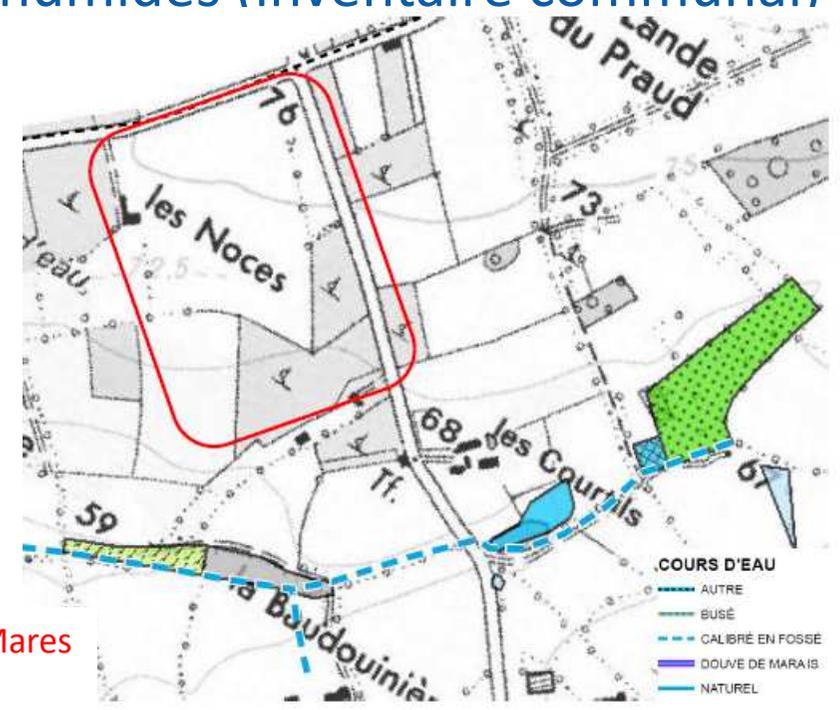
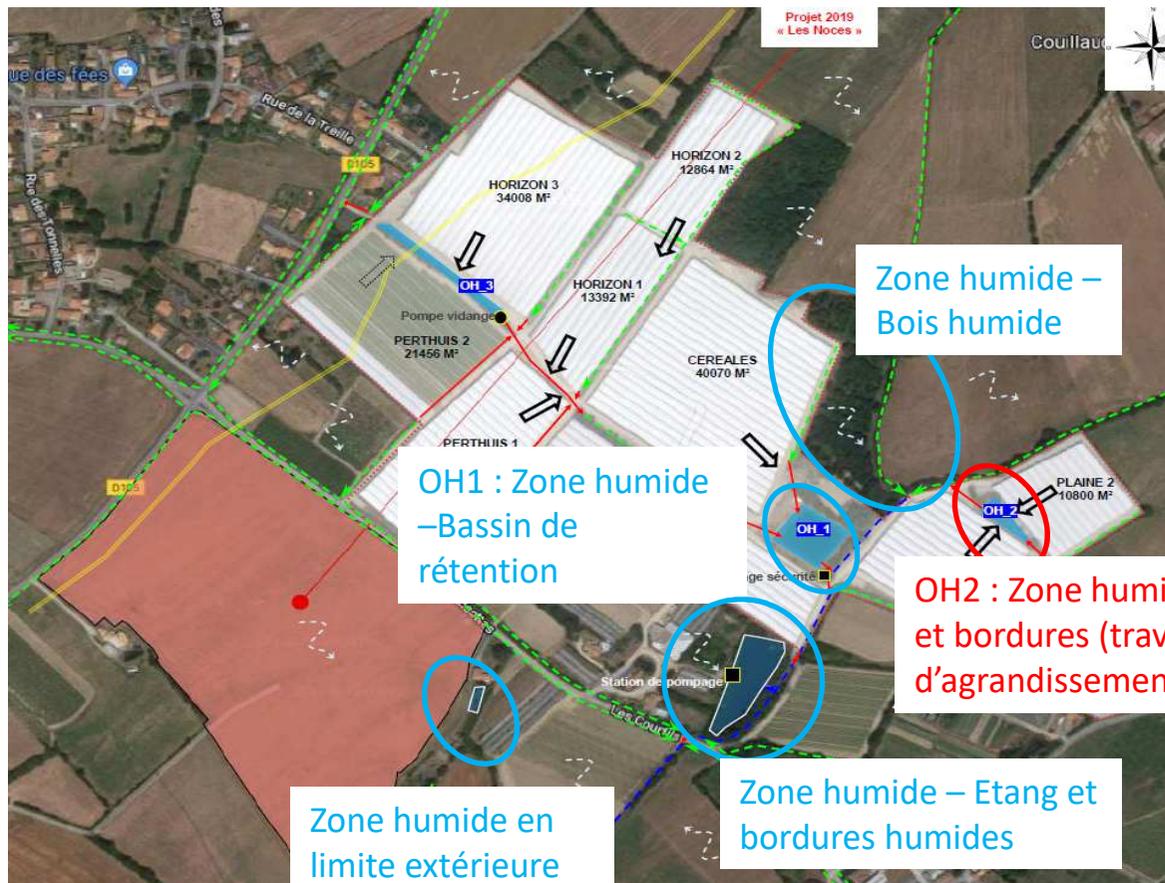
Dans secteurs où risque avéré, ou connaissant régulièrement des désordres, projets ne pouvant conduire à l'augmentation de la vitesse d'écoulement et réduction du temps de concentration

- Article 12 : Règles spécifiques concernant la gestion des eaux pluviales

Débit de fuite de 3l/s/ha pour une pluie décennale, et en aucun cas supérieur à 5 l/s/ha

Le projet et le SAGE

Art. 1 - Le projet et les zones humides (inventaire communal)

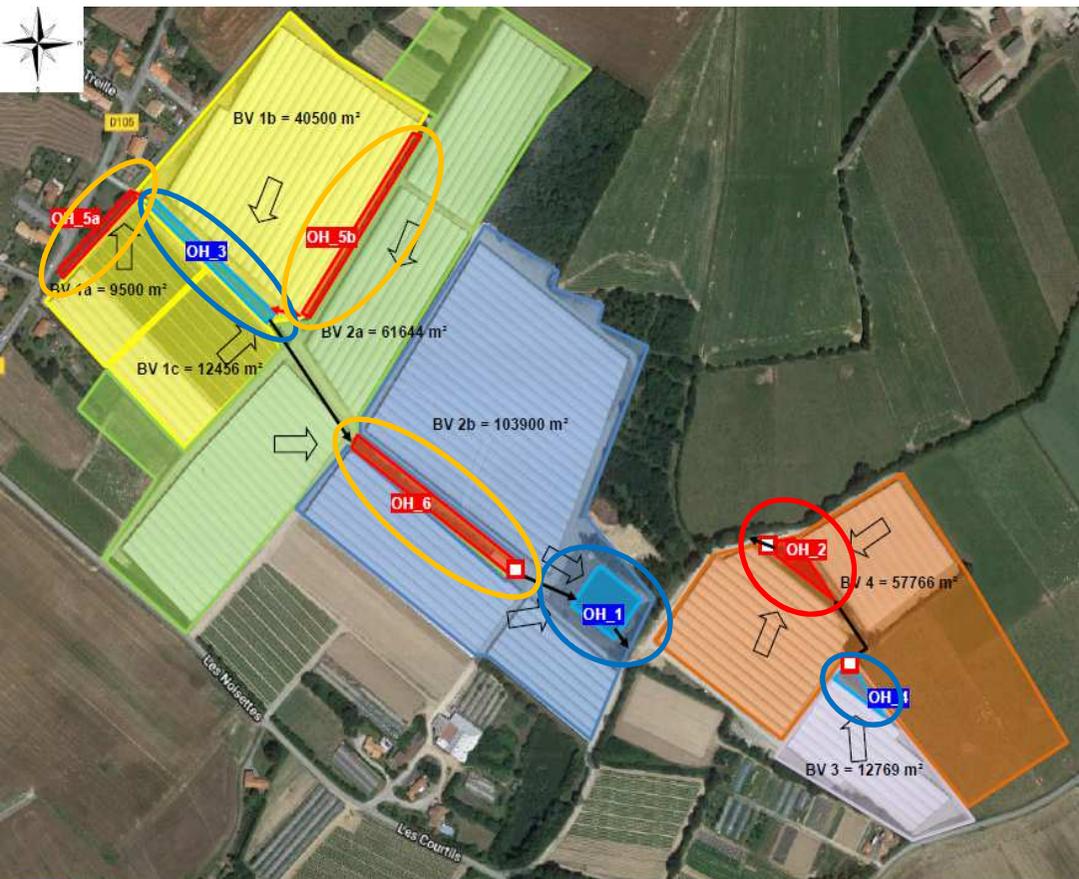


- Quelle caractérisation pour l'OH2 ? Quelles fonctionnalités ?
- Quelles mesures de gestion pour maintenir ses fonctionnalités dans le cadre des travaux d'agrandissement ?
- Une vigilance en phase travaux pour préserver les zones humides environnantes

Le projet et le SAGE

Art. 5 - Le projet, les cours d'eau et les zones humides

- Existant : 4 ouvrages de gestion des eaux pluviales



-  Nouveau bassin de rétention à créer/modifier
-  Canalisation à créer
-  Création d'un nouvel ouvrage de régulation du débit de fuite

- Projet : 9 ouvrages de gestion des eaux pluviales

- 4 existants  dont 1 faisant l'objet d'un agrandissement 
- 5 ouvrages créés 



Le projet et le SAGE

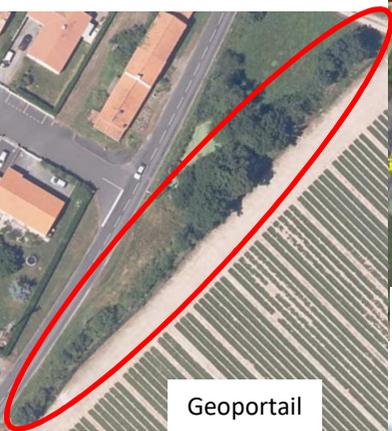
Art. 5 - Le projet, les cours d'eau et les zones humides

- Après travaux
 - Ouvrages non positionnés en travers de cours d'eau
 - Agrandissement d'un ouvrage identifié en zone humide – OH2
 - Absence de modalités de gestion pour limiter les risques d'eutrophisation

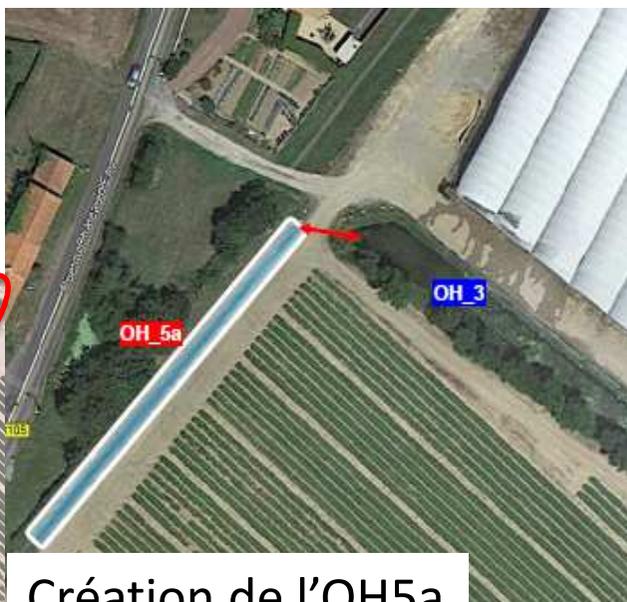


Le projet et le SAGE

Art. 10 – Le projet et les haies



Geoportail



Création de l'OH5a

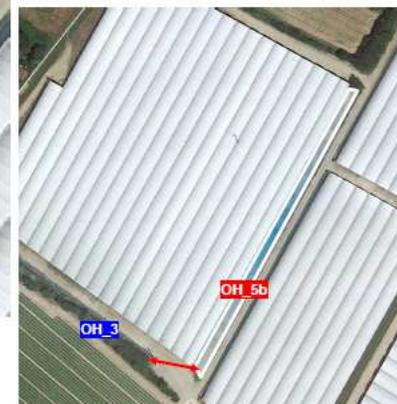


OH_5a
Création bassin rétention



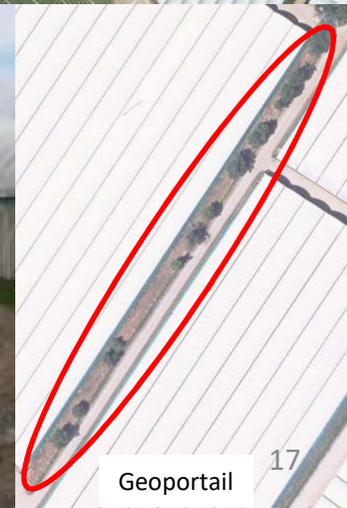
Création de l'OH5b

-  Pompage 12 m³/h existant
-  Bassin de rétention à créer
-  Canalisation à créer



OH_5b
Création bassin rétention

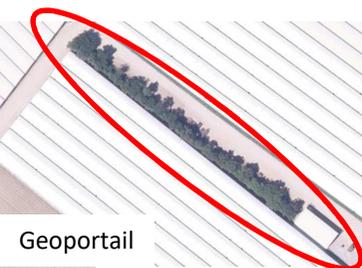
Jonction OH_5b / OH_3 à créer



Geoportail

Le projet et le SAGE

Art. 10 – Le projet et les haies



Création de l'OH6

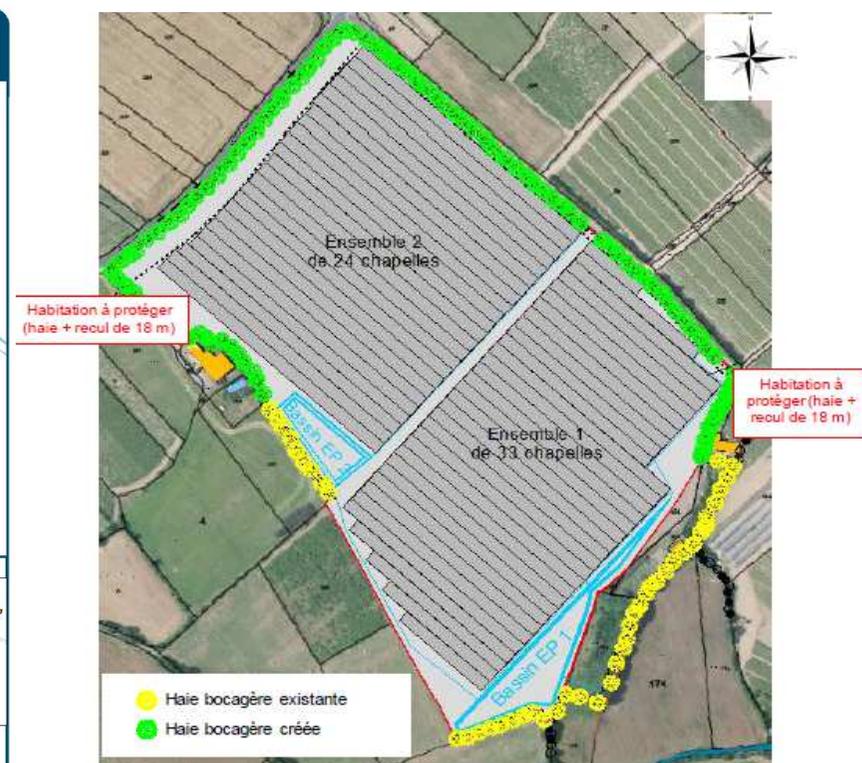
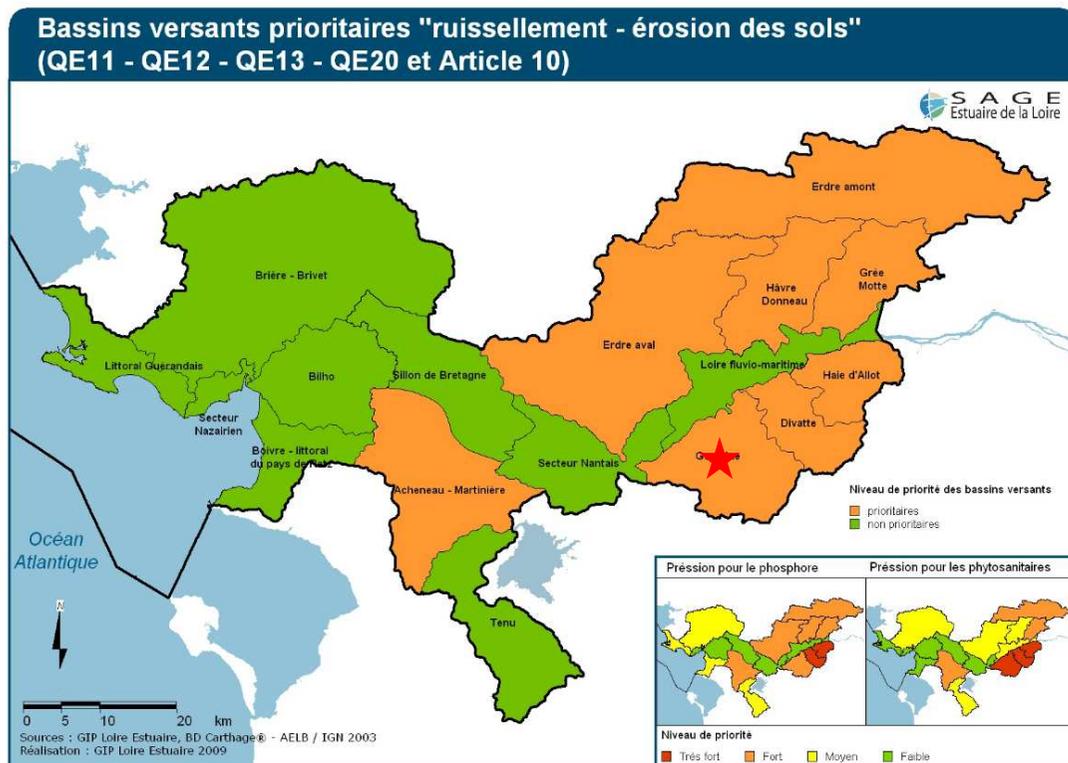
Agrandissement de l'OH2



Le projet et le SAGE

Art. 10 – Le projet et les haies

- Bassin de Goulaine identifié comme prioritaire
- Créations et agrandissement d'ouvrages sur la partie existante → quel devenir des haies ?
- Maintien des haies en place indiqué pour la partie extension et mise en défens en phase chantier



Le projet et le SAGE

Art. 11 - Le projet et les inondations

- Projet a priori en dehors d'une zone inondable mais amenant à une augmentation des surfaces imperméabilisées, augmentation du ruissellement et de l'érosion des sols



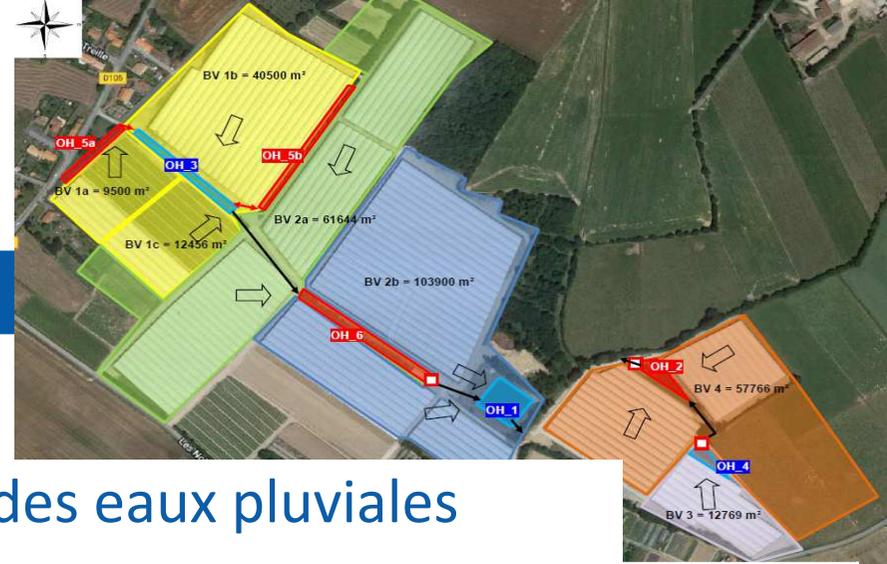
- Commune « Le Loroux Bottereau » :
 - non concernée par un PPRi et un AZI
 - deux arrêtés de catastrophe naturelle



Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Tempête de 1999

- Quelle caractérisation du risque inondation ? Projet concerné ?



Le projet et le SAGE

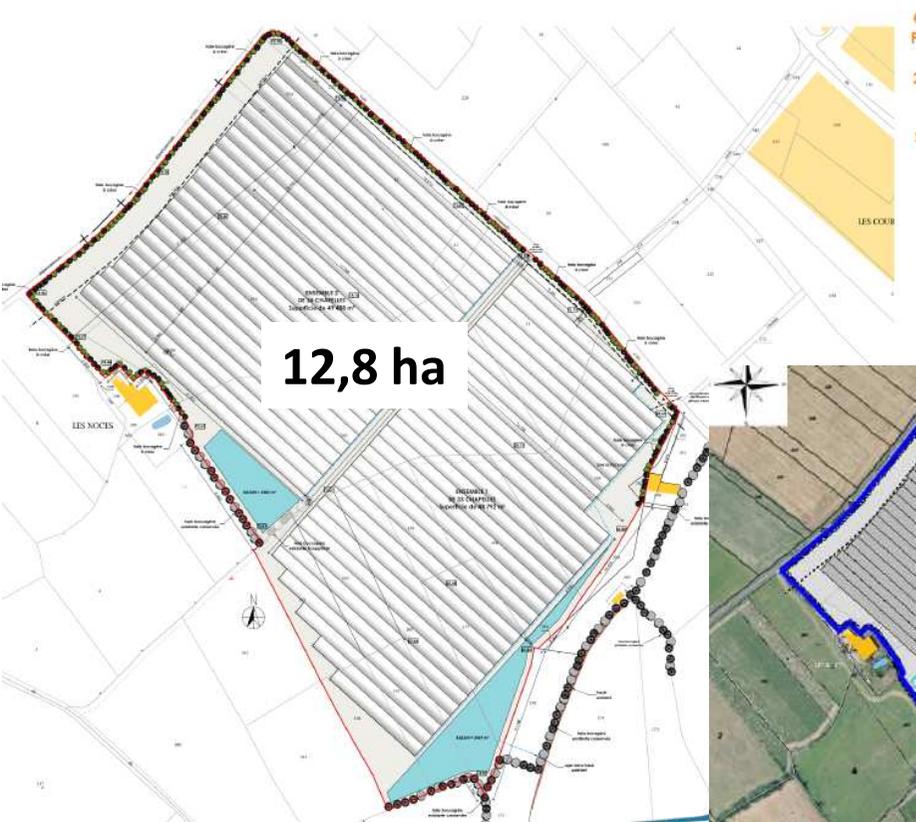
Art. 12 – Le projet et la gestion des eaux pluviales

Ouvrages	Bassin versant	Fonction	Volume m3 / Débit de fuite l/s/ha
OH 5a - Création	BV 1 – 6,2 ha	Compléments de rétention pour OH 5a et OH 5b	3 031 m3 3,3 l/s/ha – demande de maintien
OH 5b - Création	BV 1 – 6,2 ha		
OH 3 - Existant – travaux régulation	BV 1 – 6,2 ha	Rétention pour OH 3	3 031 m3 3,3 l/s/ha – demande de maintien
OH 6 - Création	BV 2a – 6,2 ha	Rétention	1 640 m3 3 l/s/ha
OH 1 - Existant – travaux régulation	BV 2b – 10,4 ha	Rétention	2 289 m3 4,5 l/s/ha
OH 4 - Existant – travaux régulation	BV 3 – 12,8 ha	Rétention	615 m3 3,1 l/s/ha alors que 3l/s/ha affiché
OH 2 - Existant – Agrandissement – travaux régulation	BV 4 – 5,8 ha	Rétention	1 062 m3 3 l/s/ha

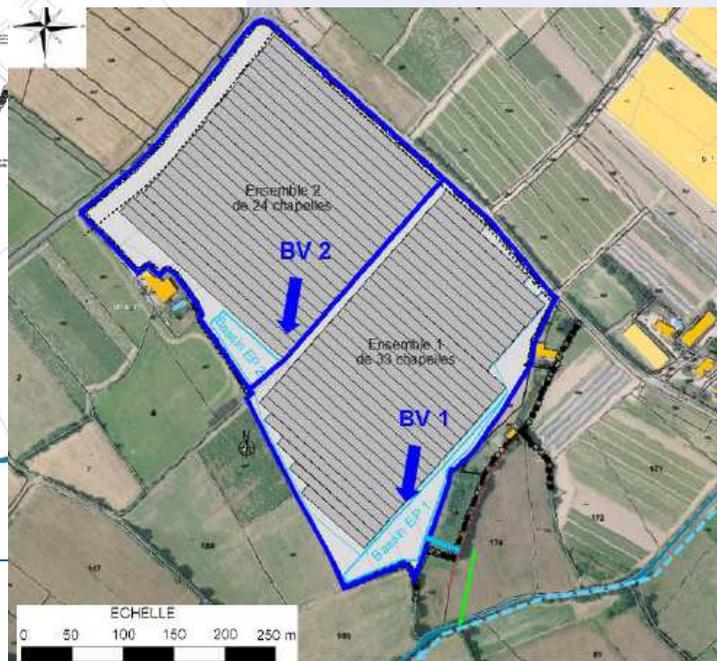
- Gestion des eaux pluviales : **proposition de demande de compléments sur la méthodologie de calcul des débits de fuite**
- Calculs sur superficie parcellaire ? en lieu et place de la superficie à l'échelle du bassin versant drainé

Le projet et le SAGE

Art. 12 – Le projet et la gestion des eaux pluviales



Ouvrages	Bassin versant	Fonction	Volume m3 Débit de fuite l/s/ha
OH 1 – Création	BV 1 – 6,4 ha	Irrigation cultures sous serres	2 040 m3 3 l/s/ha
OH 2 - Création	BV 2 – 6,4 ha	Tamponnement des eaux en cas de pluies intenses	3 880 m3 3 l/s/ha



- Gestion des eaux pluviales : proposition de demande de compléments sur la méthodologie de calcul des débits de fuite

Le projet et le SAGE

- Article 1 : Protection des zones humides

Concerné – Pas d'assurance sur la préservation des fonctionnalités

- Article 5-QM20-QM21 : Règles relatives à la création et à la gestion de nouveaux plans d'eau



Concerné – Non respecté

- Article 10 : Règles relatives à la limitation des ruissellements et à l'érosion des sols



Concerné – Manque d'éléments dans le dossier permettant de garantir la compatibilité du projet avec le SAGE

- Article 11 : Règles concernant les incidences de projets d'aménagements sur le risque d'inondation et l'atteinte du bon état écologique



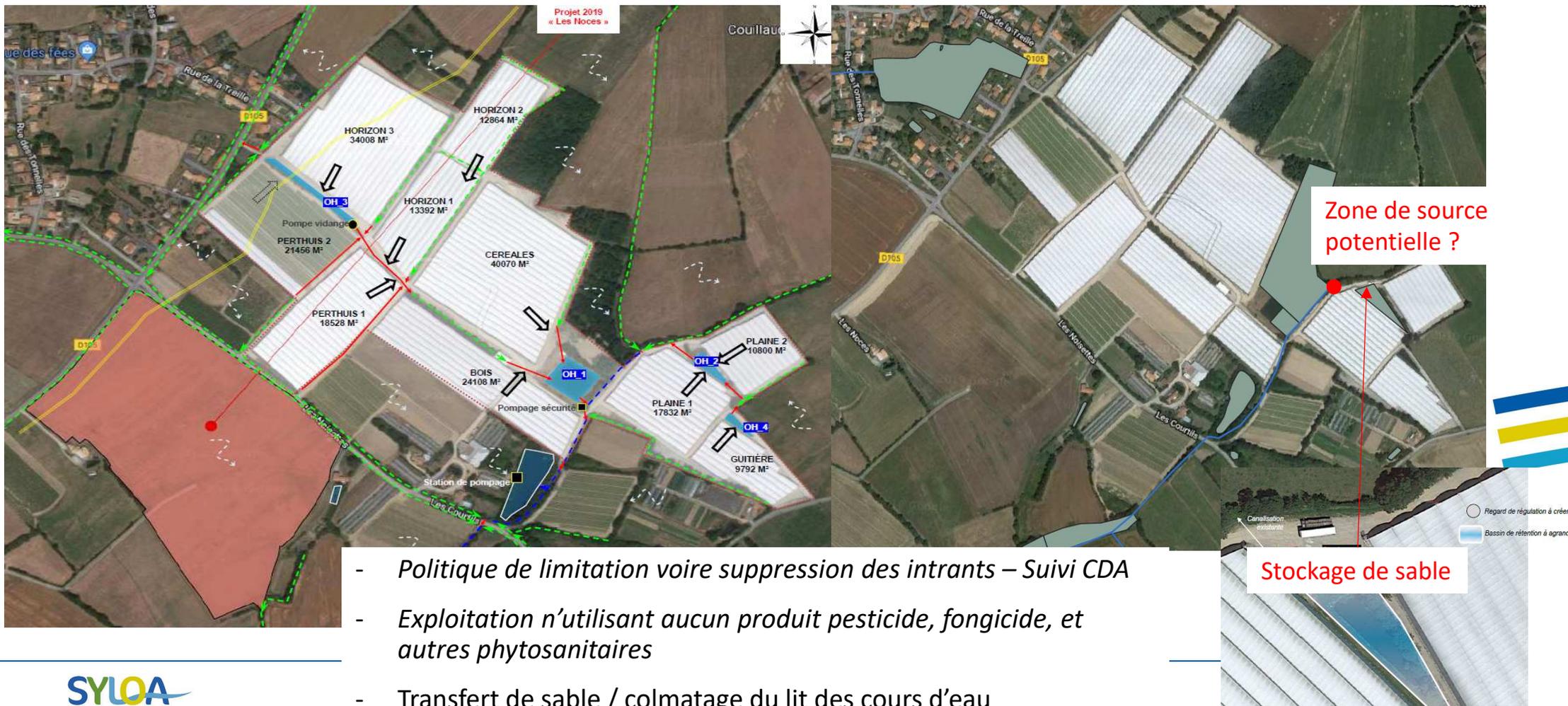
Concerné ?

- Article 12 : Règles spécifiques concernant la gestion des eaux pluviales

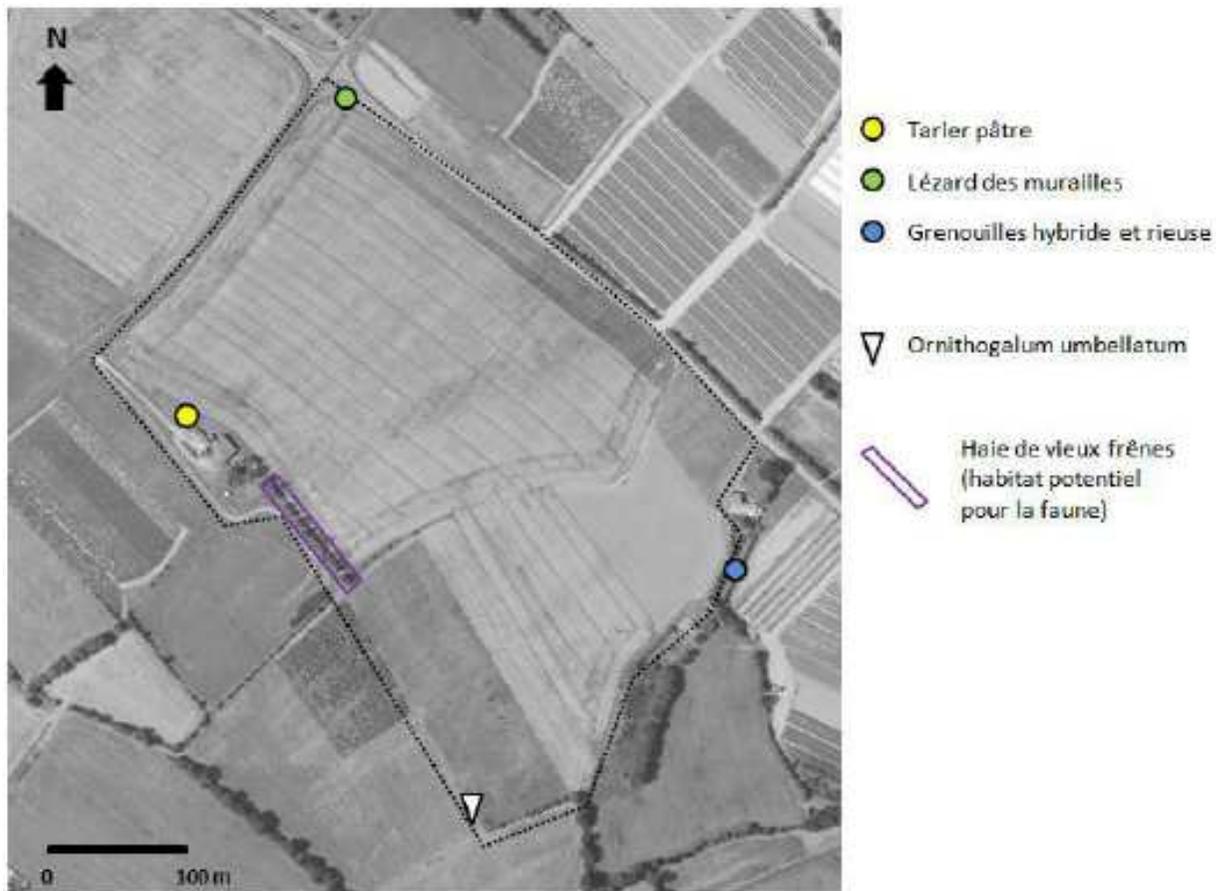
Concerné – Manque d'éléments dans le dossier permettant de garantir la compatibilité du projet avec le SAGE

Points de vigilance

Réseau hydrographique et zone de source potentielle



Points de vigilance Biodiversité



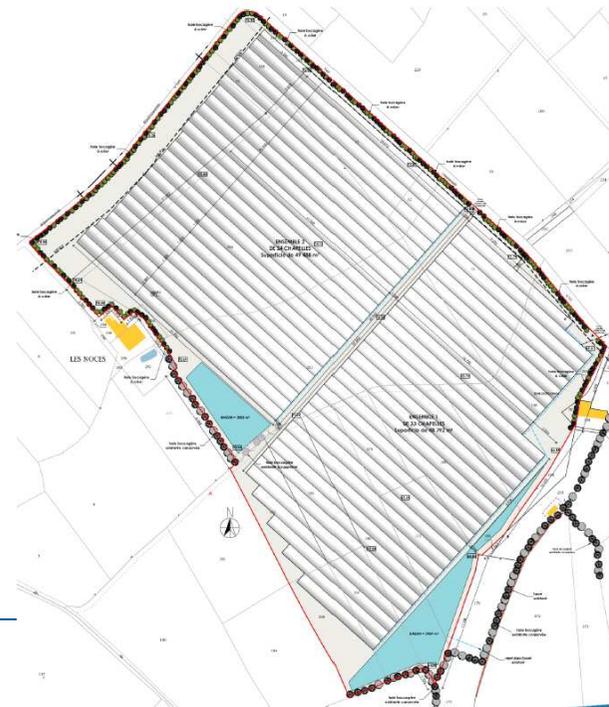
- Projet hors zonage réglementaire
- Seuls deux passages faune-flore (avril-mai 2018) → pertinence d'un inventaire sur un cycle biologique
- Inventaire seulement sur l'ilot concerné par le projet d'extension
- Une vigilance en phase travaux si présence d'espèces exotiques envahissantes

Points de vigilance

Puits



- Présence d'un ancien puits sur l'lot concerné par l'extension
 - Profondeur 5,70 m / sol (mars 2018)
 - Niveau piézométrique 1,20 m / sol (mars 2018)
- Absence d'informations sur le devenir du puits



Discussions

